



Janvier 2021

► MATERNITÉS ET PRATICIENS

Votre Label évolue !

► DEMANDE DE LABELLISATION

Mode d'emploi



Le Label évolue



Le label, les recommandations et l'ensemble des éléments qui le supportent sont **conçus pour évoluer** avec les retours des patientes, des praticiens et des directions des établissements.

► NOUVELLES PRESTATIONS

Grâce à l'expérience des premiers établissements labellisés et aux retours des praticiens et des patientes, les modalités d'accompagnement des praticiens, cabinets libéraux et établissements labellisés et de leur personnel changent pour améliorer encore le service.

À partir de Mars 2021, de **nouvelles prestations d'audit personnalisé (praticiens libéraux) et, pour les maternités, de formation** du personnel, soignant et administratif, seront mises en place, ainsi que des **séminaires** sur la bientraitance, et des **hotlines** médicale et technique, pour accompagner au quotidien les bénéficiaires du label.



Les praticiens et maternités labellisées s'engagent et sont accompagnés pour :

- Favoriser les meilleures pratiques de **bientraitance**,
- Améliorer la **transparence**, en s'appuyant sur les **12 recommandations** définies par le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (voir en dernière page).

Labelliser votre maternité

Le label « Maternité Labellisée – CNGOF » et « Praticien Labellisé – CNGOF » dont le déploiement est en cours **atteste de l'engagement à répondre au mieux aux attentes des femmes enceintes** et à améliorer sans cesse la qualité des soins, la sécurité et la bientraitance des femmes et des couples.

Cette initiative du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF), qui confie aux patientes une partie de l'évaluation de la qualité des soins, est une innovation majeure dans notre système de santé publique.

Le label « Maternité Labellisée – CNGOF » et « Praticien Labellisé – CNGOF », c'est un ensemble de 12 recommandations pour la bientraitance, et la **mise à disposition de moyens** contribuant à leur mise en œuvre :

- 1 Un audit détaillé** des facteurs de la bientraitance pour les maternités (audit personnalisé pour les praticiens libéraux)
- 2 Des formations**
- 3 MATERNYS®** : une plateforme d'information, d'encadrement, de suivi et d'évaluation de la qualité des soins par les patientes
- 4 Un engagement** formel du CNGOF pour **attester de la démarche de bientraitance** de votre maternité



Comment obtenir le Label ?

1

VOUS CONTACTEZ LE CNGOF

Nous vous envoyons les documents et réalisons des séances de présentation

07 54 35 72 90

label2@cngof.fr

www.maternys.com/contact

2

VOUS SIGNEZ LA « DEMANDE DE LABELLISATION »

Vous êtes labellisé, car vous vous engagez dans une démarche

3

VOUS BÉNÉFICIEZ DU LABEL « MATERNITÉ LABELLISÉE — CNGOF » OU « PRATICIEN LABELLISÉ — CNGOF »

Vous êtes accompagné dans votre démarche

- **Audit** : médical, organisationnel et logistique
- **Déploiement** : formations et échanges, formations techniques, communication et média
- **Formations** du personnel
- **Suivi et encadrement** : hotline CNGOF, support technique, statistiques mensuelles, point contact trimestriel, ...



Les bénéfices du Label

► POUR LES MATERNITÉS

- **Conforter et développer** les bonnes pratiques de bientraitance et de transparence
- Des outils pour **valoriser cette démarche**
- La **protection** contre les recours pour défaut d'information, par le module médico-légal de la plateforme MATERNYS®
- Un **rapport annuel** est réalisé et évalué avec vous
- Le **CNGOF s'engage** pour attester la démarche de l'établissement

► POUR LES PRATICIENS

- Un **audit personnalisé** de votre exercice libéral
- L'information et la **formation des personnels** soignants à la bientraitance
- Un **soutien** du CNGOF pour la bonne mise en œuvre des 12 recommandations du label
- La mise à disposition d'un outil, la plateforme **MATERNYS®**, permettant de **communiquer à la patiente des informations qui peuvent difficilement être données au mieux en pratique courante** et qui sont **indispensables** à la bonne prise en charge des femmes

► ET POUR LES FEMMES

- La **garantie** donnée par le CNGOF que l'établissement ou le praticien s'engagent dans une démarche de bientraitance et de transparence basée sur des recommandations du CNGOF
- Des **informations validées** par le CNGOF, sur leur grossesse et sur l'accouchement : accès gratuit à **MATERNYS®**, la plateforme qui porte l'ensemble des éléments d'information en relation avec une prise en charge bientraitante, établis par le CNGOF
- Un moyen de **partager leur expérience** pour améliorer les pratiques, en évaluant anonymement à des moments-clé, leur prise en charge et leur suivi pendant la grossesse et l'accouchement



Les 12 recommandations du label



1

Transparence des maternités par rapport aux patientes

Taux d'épisiotomie, taux d'accouchement par césarienne, taux d'accouchement instrumental : comparés aux taux nationaux, pour les maternités de même niveau de soin

2

Améliorer l'information

La plateforme Maternys propose des vidéos explicatives sur les étapes de la grossesse et guide la patiente dans son dialogue avec le professionnel de santé

3

Entretien prénatal précoce

Consultation spécifique d'orientation et d'information en début de grossesse pour les patientes qui le souhaitent

4

Confort du nouveau-né

- Aide à l'allaitement pour les femmes qui le souhaitent
 - Préoccupation sur le confort du nouveau-né
- Respect de ses rythmes de sommeil dans l'organisation des soins

5

Autonomie des patientes

Possibilité de vivre un accouchement respectant le plus possible la physiologie, dans un milieu sécurisé permettant de faire face aux problèmes inopinés

6

Toute intervention en urgence donne lieu à une explication avant la sortie de maternité

Soutien psychologique à disposition en cas de besoin

7

Deux formulaires de satisfaction

- À la sortie de la maternité,
- et trois mois après la date d'accouchement

8

Projet de naissance modèle proposé à toutes les patientes

9

Disponibilité 24/24h d'une analgésie efficace

10

Pertinence des soins

Tableau de bord annuel de pertinence des pratiques

11

Accompagnement des patientes

Possibilité de présence pour la (ou les) personne(s) désignée(s) pour l'accouchement ou la césarienne, sauf urgence

12

Formation du personnel

- Projet de Formation de tous les personnels à la bientraitance
- Accompagnement psychologique des soignants en difficulté

Avec le Label « Maternité Labellisée — CNGOF » et « Praticien Labellisé — CNGOF », le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français reconnaît votre engagement personnel et l'engagement des maternités en faveur de l'amélioration des soins.